

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BRIE-SOUS-MATHA**

Dépôt en préfecture le :

L'an Deux Mille douze et le deux avril à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GOURSAUD, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES	
En Exercice	Présents
11	---
	Votants

DATE DE LA CONVOCATION	
26/03/12	
DATE D'AFFICHAGE	
06/04/2012	

Présents : Messieurs Bernard GOURSAUD, Pierre SPELETTA, Michel ADAM, Robert ROBIN, Jean-Louis TEXIER, Jean-Jacques LABROUSSE, Pierre COLLENOT
Madame Michelle GUILLAUME

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Christine SABOURAUD, Françoise GUIDANT, Natacha BLANCHET

Secrétaire de séance : Madame Michelle GUILLAUME

Séance de 14 heures 30 :

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 14H30.
Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Madame Michelle GUILLAUME est nommée secrétaire de séance.

1. Infos du Maire :

∞ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été convoqué récemment par la gendarmerie de Matha suite à la plainte déposée à l'encontre de la commune par Monsieur COLLENOT concernant l'utilisation de produits désherbants « sur des zones non autorisés dans le bourg ».

∞ Monsieur COLLENOT a fait réaliser un diagnostic, par le Syndicat des Eaux, de son dispositif d'assainissement individuel courant février 2012. Un exemplaire de cette étude a été transmis en mairie. Monsieur le Maire rapporte les conclusions de ce diagnostic qui indiquent **un fonctionnement INCORRECT avec un risque pour la salubrité publique et l'environnement**. Monsieur le Maire recommande à Monsieur COLLENOT de commencer à respecter les règles environnementales plutôt que de dénoncer des fausses accusations.

2. Approbation du Compte Administratif 2011 : Commune et Lotissement

Monsieur FRAGNEAU, Percepteur et Comptable, présente au Conseil Municipal, les comptes administratifs de la commune et du lotissement pour l'année 2011.

∞ Le Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2011 s'établit ainsi :

En fonctionnement :		En investissement :	
- Dépenses :	211 980.43 €	- Dépenses :	223 928.92 €
- Recettes :	364 882.12 €	- Recettes :	153 747.17 €

Le solde de l'exercice 2011 fait apparaître : **Un EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT de 152 901.69 €**
Un déficit d'investissement de 70 181.75 €
Soit un résultat global de 82 719.94 €

∞ Le Compte Administratif du budget annexe lotissement pour l'exercice 2011 s'établit ainsi :

En fonctionnement :		En investissement :	
- Dépenses :	182.60 €	- Dépenses :	29 691 €
- Recettes :	0.00 €	- Recettes :	0.00 €

Le solde de l'exercice 2011 fait apparaître un solde de - 29 873.60 €.

Pour ce vote, Monsieur le Maire, Bernard GOURSAUD sort de la salle et Pierre SPELETTA reprend la Présidence de la séance. Il y aura donc 7 votants.

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif de la commune et le compte administratif du lotissement pour l'exercice 2011 par un vote à main levée, par 7 VOIX POUR.

3. Approbation du Compte de Gestion 2011 : Commune et Lotissement - Affectation du résultat.

Monsieur Bernard GOURSAUD reprend la présidence de la séance.

D'une part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les comptes de gestion établis par le Percepteur sont identiques aux comptes administratifs du budget communal et du budget lotissement (au centime près).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, les Comptes de Gestion commune et lotissement pour l'exercice 2011.

D'autre part, le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, Considérant que les opérations comptables ont été régulièrement effectuées, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 qui présente un excédent de 152 901.69 € et un déficit d'investissement de 70 181.75 € pour l'exercice 2011.

DECIDE, sur proposition du Maire, d'affecter le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement sur la Section d'Investissement (compte 001)..... 70 181.75 €
- Report en Section de Fonctionnement (compte 002) 152 901.69€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2011.

4. Création d'un budget annexe soumis à TVA « plate-forme collective pour la gestion des effluents phytosanitaires et le lavage du matériel agricole »

Par délibération en date du 25 octobre 2011, le Conseil Municipal a validé le projet de la plate-forme collective pour la gestion des effluents phytosanitaires et le lavage du matériel agricole.

Monsieur le Maire explique que la gestion de ce projet implique la création d'un budget annexe soumis à TVA relevant de l'instruction budgétaire et comptable M 14.

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, de créer, à partir de l'exercice 2012, un budget annexe soumis à TVA pour la Plate-forme collective pour la gestion des effluents phytosanitaires et lavage du matériel agricole.

5. « Plate-forme collective pour la gestion des effluents phytosanitaires et le lavage du matériel agricole » : Immatriculation spécifique TVA au SIE.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2011 validant le projet de la plate-forme collective pour la gestion des effluents phytosanitaires et le lavage du matériel agricole,

Vu la décision du Conseil Municipal prise précédemment dans cette séance du 2 avril 2012 acceptant la création d'un budget annexe soumis à TVA, pour la Plate-forme collective pour la gestion des effluents phytosanitaires et lavage du matériel agricole,

Monsieur le Maire informe qu'il est également nécessaire de procéder à une demande d'immatriculation spécifique auprès du Service des Impôts des Entreprises (SIE) pour ce nouveau budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Le Maire, à procéder à une demande d'immatriculation TVA auprès des services fiscaux (SIE) et d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

6. Création d'un budget annexe soumis à TVA « Photovoltaïque » :

Par délibération en date du 14 février 2012, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à lancer une étude concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la mairie et de ses annexes ainsi qu'à réaliser et déposer des dossiers de demande de subventions,

Le Maire informe le Conseil Municipal que la gestion de ce projet implique la création d'un budget annexe soumis à TVA relevant de l'instruction budgétaire et comptable M 14.

Après délibération, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, de créer, à partir de l'exercice 2012, un budget annexe soumis à TVA pour le photovoltaïque.

7. « Photovoltaïque » : Immatriculation spécifique TVA au SIE :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 février 2012 autorisant le Maire à lancer une étude concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la mairie et de ses annexes ainsi qu'à réaliser et déposer des dossiers de demande de subventions,

Vu la décision du Conseil Municipal prise précédemment dans cette séance du 2 avril 2012 acceptant la création d'un budget annexe soumis à TVA pour le photovoltaïque,

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à une demande d'immatriculation spécifique auprès du Service des Impôts des Entreprises (SIE) pour ce nouveau budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Le Maire, à l'unanimité, à procéder à une demande d'immatriculation TVA auprès des services fiscaux (SIE) et d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

8. Vote du Budget Annexe 2012 : « Plate-forme collective pour la gestion des effluents phytosanitaires et le lavage du matériel agricole »

Monsieur Fragneau, Percepteur présente la proposition de budget annexe pour l'exercice 2012.

En fonctionnement :		En investissement :	
- Dépenses :	0.00 €	- Dépenses :	208 720 €
- Recettes :	0.00 €	- Recettes :	208 720 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 6 voix POUR et 2 Abstentions (COLLENOT-LABROUSSE) le budget annexe 2012 pour la plate-forme collective.

9. Vote du Budget Annexe 2012 : « Photovoltaïque »

Monsieur Fragneau, Percepteur présente la proposition de budget annexe pour l'exercice 2012.

En fonctionnement :		En investissement :	
- Dépenses :	0.00 €	- Dépenses :	32 000 €
- Recettes :	0.00 €	- Recettes :	32 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le budget annexe 2012 pour le photovoltaïque.

10. Transferts des terrains du BP 2012 de la commune au Budget Annexe Lotissement 2012 :

Monsieur le Maire rappelle le projet du lotissement communal lieu dit « Les Charbonneaux » sur les parcelles ZB 99, ZB 197, ZB 215, ZB 227, ZB 228, ZB 229 et ZB 230. Ces terrains appartiennent à la commune et il convient de transférer ces parcelles pour un total de 57 080 m² vers le budget annexe du lotissement communal, lieu dit « Les Charbonneaux ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE, à l'unanimité, les opérations comptables ci-dessus détaillées,
- AUTORISE le Maire à effectuer les opérations précitées.

11. Vote du Budget Annexe 2012 : Lotissement :

Monsieur Fragneau, Percepteur présente la proposition de budget annexe pour l'exercice 2012.

En fonctionnement :		En investissement :	
- Dépenses :	75 818.19 €	- Dépenses :	105 509.19 €
- Recettes :	75 818.19 €	- Recettes :	105 509.19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 6 voix POUR et 2 Absentions (COLLENOT-LABROUSSE) le budget annexe 2012 pour le lotissement.

12. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012.

Monsieur le Maire présente les éléments nécessaires au vote des taux de la Fiscalité Locale pour 2012 et précise que les taux communaux (taux inchangés depuis 1990) de 2011 étaient de :

TH (Taxe d'Habitation)	: 14.30 %
TFB (Taxe Foncière sur les Propriété Bâties)	: 22.88 %
TFNB (Taxe Foncière sur les Propriété Non Bâties)	: 36.28 %

Le Maire propose de maintenir les taux de 2011 pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE (COLLENOT) DECIDE sur proposition du Maire d'appliquer les taux de la Fiscalité Locale suivants pour 2012 :

TH (Taxe d'Habitation)	: 14.30 %
TFB (Taxe Foncière sur les Propriété Bâties)	: 22.88 %
TFNB (Taxe Foncière sur les Propriété Non Bâties)	: 36.28 %

13. Vente des immeubles appartenant à Mme JACQUET Marie-Cécile : Admission en non valeur de 4012.05 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la vente des immeubles appartenant à Madame JACQUET Marie-Cécile a permis de recouvrer la somme de 9 062,95 € et qu'il y a lieu d'inscrire la somme de 4 012,05 € au compte 654 du Budget Primitif 2012 de la Commune pour admission en non valeur de la somme restant due.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour que soit portée en non valeur la somme de 4 012,05 €.

Cette dépense sera réglée à l'article 654 Pertes sur créances irrécouvrables du budget primitif 2012.

14. Vote du budget primitif 2012 : Commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2012 de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

Budget Primitif Commune 2012 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total dépenses : 381 608.69 €
Total recettes : 381 608.69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total dépenses : 1 114 098.75 €
Total recettes : 1 114 098.75 €

Monsieur le Maire donne la parole à la salle et l'invite à poser ses questions. De nombreuses questions ont été posées au Maire et à Monsieur Fragneau, Percepteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à la majorité, par 6 voix POUR et 2 Absentions, (COLLENOT-LABROUSSE) le budget primitif 2012 de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 40.